



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019**

# 1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 11 avril 2019

**Etaient présents** : ALBERT Jean-Paul, ARLANDES Régis, CALMETTES Jacques (pouvoir de DELMAS Michelle), CORRECHER Maurice, LAFON Claude, MARCIPONT Danielle (pouvoir de TELLIER Morgan), MONTET Michel, PEZOUS Bernard, PISANI Pierre, QUATRE Christian, REGAMBERT Michel, ROUCHY Daniel (pouvoir de MAGNANI Véronique), SERRA Gabriel, SIRVAIN Brigitte (pouvoir de CUSIN Annie), TEULIERES Vincent (pouvoir de CAMBON Yann), TOURREL Pierre, VALETON Céline, VERDIER Max (pouvoir de LAVITRY Laurent)

**Etaient excusés** : MIRC Francis, PERN-SAVIGNAC Fabienne

**Etaient absents** : BROUCHET Nadine, DARRIGAN Catherine, DELCROS Laurence, MONESMA Michel, PEYRIERES-GUERIN Laetitia

**Secrétaire de séance** : SIRVAIN Brigitte

**Assistait à la séance** : TRESCAZES Eric

*Monsieur le Président accueille les membres du conseil communautaire.*

*Accueil mais excusé ce jour, de Monsieur Francis MIRC qui rejoint le conseil communautaire, représentant la commune d'Albias, en remplacement de Monsieur Christian TEYSSIERES, conseiller communautaire disparu le 21 mars dernier.*

*Monsieur le Président :*

*« Nous avons une pensée pour lui, après ces années passées au sein de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron notamment en sa qualité de 2ème Vice-Président lors du dernier mandat. Je vais vous demander d'observer une minute de silence en sa mémoire. »*

*Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Christian TEYSSIERES.*

*Monsieur le Président recueille les pouvoirs et les annonce, le quorum est atteint. Le secrétaire de séance est désigné.*

L'ordre du jour :

## **1- Finances et Administration Générale :**

a) Budget général et Budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aide à domicile, tourisme, ZAE :

- 1.1) approbation des Comptes Administratifs et de gestion 2018 et affectations des résultats ;
- 1.2) budgets Primitifs 2019 : approbations des budgets ;
- 1.3) fixation des taux d'imposition 2019 (fiscalité additionnelle et TEOM) ;
- 1.5) attribution subventions aux associations ;

b) Ressources Humaines :

- 1.6) mise à jour du tableau des effectifs ;

## **2-Services à la population :**

Centre de Loisirs Intercommunal – vacances été 2019 :

- 2.1) tarification des séjours ;

- Pour le BP 2019, reconduction des crédits prévus en 2018 pour terminer les travaux de voirie et d'éclairage (12 000€ au 011)
- Prévion de la vente de la parcelle ZO 182 pour 20 460€ (2046m<sup>2</sup> x 10€). Reversement à la commune de 19 783€, seulement, car moins-value prévue au moment du transfert de la compétence.

Il s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de 155 377.00 €
- en section d'investissement à la somme de 134 917.00 €

*Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif et de gestion du budget annexe zone activités de Bioule pour l'exercice 2018 et affecte le résultat de fonctionnement. Le Budget primitif 2019 est également adopté à l'unanimité.*

## Budget Office de tourisme

### Section de Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 = 12 056.65€.
- Cumulé avec l'excédent antérieur = 26 553.73€
- Dépenses : 7 834.73€
- Recettes : 34 388.46€

- Résultat d'exercice 2018 positif par rapport à 2017 car mise en place de la taxe de séjour pour une recette perçue de 18 440.30€.
- *Attention ; la taxe de séjour varie en fonction de l'activité touristique des hébergeurs, donc la collectivité ne « maîtrise » pas ce montant.*
- Afin de promouvoir le tourisme, le conseil d'administration a exprimé des demandes pour le budget 2019 : des flyers de communication, des fiches randonnées, l'organisation d'une journée découverte pour environ 5 000€.
- Participation à l'ADEFPAT + Participation GSO = 4 500€
- Ainsi, le prévisionnel 2019 du chapitre 011 passe à 21 800€

**Résultat de l'exercice : 12 056.65€ (hors excédent antérieur)**

**Résultat cumulé avec excédent antérieur : 26 553.73€**

### Section d'Investissement

Pas d'écriture passée en 2018 donc l'excédent cumulé antérieur de 5 100€ est à reporter sur 2019.

- Dépenses : 0€
- Recettes : 5 100€

**Résultat de l'exercice : 0€ (hors solde d'exécution reporté)**

**Résultat cumulé avec solde d'exécution reporté : 5 100€**

Le Budget Primitif 2019 du budget annexe tourisme s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de 53 554.00 €
- en section d'investissement à la somme de 5 100.00 €

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

**Activité Personnes Agées / Personnes Handicapées :**

Section de Fonctionnement : Solde positif de 12 196.44€

Section d'Investissement : Solde négatif de 59.14€

L'organe délibérant propose, dans l'attente de la validation de l'autorité de tarification, d'affecter 59.14€ de son résultat de fonctionnement au financement de la section d'investissement et de reporter la différence, soit 12 137.30€ en section de fonctionnement au budget primitif 2020.

**Activité Famille :**

Section de Fonctionnement : Solde positif de 12 143.87€

Section d'Investissement : Résultat à 0€

L'organe délibérant décide d'affecter l'ensemble des 12 143.87€ de son résultat de fonctionnement pour l'activité Famille lors du budget primitif 2020 en section de fonctionnement (002).

*Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif et de gestion du budget annexe aide à domicile pour l'exercice 2018 et affecte le résultat de fonctionnement. Le Budget primitif 2019 est également adopté à l'unanimité.*

**Budget SAEP**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses : 326 215.19€

Recettes : 2 301 517.18€

Résultat de l'exercice : 509 885.73€ (**hors excédent antérieur**)

Cumulé avec l'excédent antérieur : 1 975 301.99€.

- Pour le BP 2019, aucun changement notable côté fonctionnement si ce n'est la prévision de réaliser certaines études qui viennent augmenter les crédits du chapitre 011 (AMO sur l'assistance pour le suivi des travaux pour 20 000€).
- Au niveau du chapitre 012, augmentation d'environ 35 000€ entre 2018 et 2019 car absence du DST pendant 1 trimestre sur 2018 (Départ de T. BEL au 1<sup>er</sup> juin 2018 et arrivée de A. PORTHEINE au 1<sup>er</sup> septembre 2018) + prévision de recruter un technicien pour renforcer l'équipe technique.
- Aucun changement au niveau des recettes de fonctionnement ; activité stable.

**Section d'Investissement**

Différents programmes de travaux réalisés sur l'exercice 2018 :

- Rénovation du local Véolia : 9 294.74€
- Local exhaure de Naves : 108 322€
- Extension de réseau (Montricoux, St Etienne) : 9 900.02€
- Remise à la côte (Bioule, Vaissac) : 841.62€
- 1<sup>ere</sup> phase de l'AMO pour l'Usine d'eau : 30 336.32€

Dépenses : 250 558.49€

Recettes : 275 901.23€

Résultat d'exercice : 78 036.34€ (**hors solde d'exécution reporté**)

Cumulé avec résultat antérieur : 25 342.74€

Solde des RAR : - 82 712€ (*démolition château d'eau à Nègrepelisse, fin de la rénovation du local*)

la compétence en Quercy Vert et Assistance du SATESE pour le suivi des techniques d'épuration.

- Recettes : Baisse des primes à l'épuration versées par l'Agence de l'eau (72 160€ en 2017, 65 326€ en 2018 et prévisionnel de 51 000€ en 2019)

#### Section d'Investissement (assainissement collectif + SPANC)

*Peu de travaux en 2018 car vacance du poste de directeur technique pendant 1 trimestre + absence pour maladie de la technicienne.*

#### Les travaux réalisés en 2018 :

- Logiciel R'SPANC : 9 895.22€
- Diagnostic réseau + réhabilitation de la Step de Montricoux : 15 003€
- Aménagement de la Step de Bruniquel : 3 171.68€
- Travaux de remise à la côte + changement tabouret à Bioule : 6 502.60€
- Extension réseau à Bruniquel : 8 535.40€
- Mise aux normes du matériel de levage des potences : 3 210€
- Cuve de stockage à Nègrepelisse : 23 711.80€
- Etude pour réhabilitation step de Bioule : 1 100€

Résultat d'exercice : 89 070.04€

Cumulé avec résultat antérieur : - 83 960.18€

Solde des RAR : - 21 013€ (Diag pour réhabilitation step Montricoux, remise à la côte, matériel de potences, Réhab step Bioule et divers travaux)

Donc affectation à faire de 104 973.18€

#### Les travaux pour 2019 :

→ Enquête publique pour révision zonage Bioule	1 000,00 €
→ Réhabilitation Step Bioule	353 720,00 €
→ Levé Topo + MOE extension réseau ZA Bioule	18 125,00 €
→ Etude réhabilitation Step Montricoux	2 500,00 €
→ Etude + MOE pour déshydrations des boues Step Albias	14 950,00 €
→ Etude + MOE réhabilitation Step Albias	44 000,00 €
→ Acquisition terrain pour Step Albias	152 000,00 €
→ Diag Amiante Step Albias	4 000,00 €
→ MOE + études réhabilitation réseau Albias	9 900,00 €
→ MOE raccordement Bois Village St Etienne	10 000,00 €
→ Etude réduction impact Step Nègre et St Etienne	10 350,00 €
→ MOE + Dégrilleur Step Nègrepelisse	2 400,00 €
→ Dégrilleur Step Nègrepelisse	40 000,00 €
→ Extension réseau place nationale - Nègrepelisse	30 000,00 €
→ Changement de pompes	5 000,00 €
→ Remplacement surpresseur Albias	15 000,00 €
→ Clôture Step Bruniquel	8 000,00 €
→ Enrochement digue Step Montricoux	10 000,00 €
→ Branchement PR gite Bruniquel	1 300,00 €
→ Acquisition foncière pour aménagement PR HLM Coujoune Nègrep	6 000,00 €
→ Frais de publicité des différents marchés	1 500,00 €
→ Acquisition d'un grappin pour faucardage	2 500,00 €
→ Remplacement d'un véhicule	28 800,00 €
→ Mobilier de bureau pour SPANC	3 000,00 €

Communauté de Communes Quercy Vert avant sa fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de déduire du report de la section de fonctionnement du budget général de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron 7 169.56€.

Le montant à reporter en R002 du Budget primitif 2019 est donc de 1 543 086.78 euros.

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 419,22 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 928 350,62 €</b>
Affectation de résultat	-378 094,28 €
<b>Excédent après affectation</b>	<b>1 550 256,34 €</b>
Régularisation ICNE - CCQC	-7 169,56 €
<b><u>Excédent à reporter</u></b>	<b><u>1 543 086,78 €</u></b>

#### Pour le BP 2019 :

- Augmentation du 011 car des études lancées par les services techniques pour les sentiers de randonnées (30 000€) et les Cours d'eau (Révision PPG, Montage DIG, gouvernance GEMAPI pour 130 000€)
- Chapitre 012 : possibilité de mettre en réserve seulement l'équivalent du train de payes des titulaires, alors qu'en 2018 c'était l'ensemble du personnel (2019 = 200 100€ contre 433 645€ en 2018)
- Chapitre 65 : augmentation de la participation au SDD de 130 000€ - A noter que cette hausse n'est pas compensée par l'effet assiette des bases de TEOM qui permettent une recette supplémentaire que de l'ordre de 60 000€ supplémentaire
- Pour les recettes ; baisses des aides pour les contrats d'avenir (252 657 en 2017, 137 560€ en 2018 et prévisionnel de 73 332€ en 2019)
- Dotations et participations : Au moment de l'élaboration du BP les dotations n'avaient pas été mis en ligne donc les sommes de 2018 avaient été reprises avec en plus la prise en compte de la réforme de la DGF (pallier des 5€ minimum par habitant)
- Le prévisionnel 2019 est établi selon un prévisionnel où les recettes réelles ne couvrent pas l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement : On peut supposer que le résultat de fonctionnement de 2019 sera déficitaire en fin d'exercice.
- Le virement prévu à la section d'investissement est diminué de moitié par rapport à 2018 en raison de l'inscription d'un emprunt.

#### Section d'Investissement - les différents investissements de 2018 :

Fonds de concours- Maison de Santé Montricoux	9 000 €
OPAH	50 700 €
Logiciels SIRH	16 063 €
Gestion Electronique Documents (GED)	12 564 €
Serveur informatique	9 232 €
Matériel informatique	6 822 €
Traçage parking Maison Interco	3 096 €
Aménagement salle RDC- Panneaux acoustiques	3 066 €
Petit équipement et mobilier divers	13 313 €
Tracteur- broyeur- remorque Cours d'eau	14 575 €
3 véhicules Portage repas	92 360 €
Borne électrique pour recharge des véhicules	9 137 €
SDAN	57 841 €

Le taux moyen pondéré calculé à l'échelle du nouveau périmètre fusionné s'élève à 13.98% pour un produit fiscal attendu constant, équivalent à 2 166 161 € pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **FIXE** pour 2019 le taux de la Taxe d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères unifié pour l'ensemble du territoire intercommunal de Quercy Vert-Aveyron à hauteur de 13,98%.

### 1.3) attribution subventions aux associations

Par délibération 2018-012 en date du 28 février 2018, le conseil communautaire définissait sa politique intercommunale de soutien aux associations et adoptait son règlement.

Toutes les associations dont la demande est conforme au règlement sont recensées ci-dessous. Les autres demandes seront traitées lors de la séance de juin prochain, notamment celles en lien avec la compétence enfance jeunesse et de l'emploi formation nécessitant un délai d'instruction plus long.

ASSOCIATION	OBJET	2018	DECISION 2019
ADIL 82	Information sur le logement - développement économique	/	3 300 €
Université Libre de Bruniquel	Observatoire climat	/	500 €
CITRUS	Projets internationaux (chantier jeunesse à Montricoux)	dernier versement 2016 : Bioule	4 000 €
Babel-Gum	Apprentissage Cirque - stage médiathèque	accord projet reporté en 2019	2 500 €
ALMA 82	Enlèvement cadavres animaliers	3 914,34 €	3 915,69 €
Le fond et la forme	Diffusion et création documentaire (les hivernales)	3 000 €	3 000 €
Le Camp des Licornes	Centre de loisirs associatif installé sur le site des éclaireurs à Genebrières	3 000 €	3 000 €
Chacun son rythme	animation et atelier percussion	1 000 €	1 000 €
Cantabile	Musical	3 200 €	3 000 €
Les Amis de la médiathèque 0.10 € / hab	organisation Alors Raconte	2 221,90 €	2 221,90 €
Les Amis du cinéma de Monclar	Animation de la salle du cinéma	600 €	600 €

<b>DEMANDES N'ENTRANT PAS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>			
ASSOCIATION	OBJET	DEMANDE 2019	DECISION
Secours Catholique (délégation Quercy)	caritatif	3 200 €	
Secours Populaire Français	caritatif	5 000 €	
UpnGo TV	activités physiques en EHPAD	libre participation	

## >MODIFICATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 4 ;

Vu le tableau d'avancement établi après avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2019 ;

Pour les besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Nombre de postes	AVANT AVANCEMENT	APRES AVANCEMENT	A COMPTER DU	VOLUME HORAIRE
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
2	animateur	animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2019	35
2	adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2019	35
2	adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	24/08/2019 30/08/2019	32 35
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
1	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2019	35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
2	adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2019 19/07/2019	35
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
2	agent social	agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2019	20 35
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
1	auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2019	35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
1	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	01/07/2019	35
1	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/09/2019	35
1	adjoint technique	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	21/09/2019	35
2	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/11/2019	35

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs suite aux avancements de grade comme exposé ci-dessus et dit que les crédits sont ouverts au budget pour l'exercice en cours.*

### **>Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet – Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et ses décrets d'application ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 mars 2019 ;

Suite à la réorganisation du service des ressources humaines et afin de répondre aux besoins du service et notamment aux missions d'assistante de prévention, il est proposé d'augmenter le volume horaire d'un emploi permanent à temps non complet, du grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

## II-SERVICES A LA POPULATION

Centre de Loisirs Intercommunal – vacances été 2019 :

### 2.1) tarification des séjours

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que dans le cadre de ses activités, le Centre de Loisirs Intercommunal à destination des communes du territoire Quercy Vert-Aveyron propose depuis plusieurs années durant les vacances d'été, différents séjours.

Lors de l'élaboration du PEDT (projet éducatif de territoire), la Commission Services à la Personne, a travaillé sur les objectifs pédagogiques des séjours et la construction d'une politique tarifaire, validée en réunion du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015. Ainsi, il a été déterminé un plafond maximal au financement intercommunal par la fiscalité à hauteur de 55 % du coût réel des séjours, le reste à charge étant partagé entre la famille et les partenaires financiers (CAF, MSA).

A noter cette année une évolution pour l'offre adolescents :

Pour mémoire en 2018 un unique séjour avait été proposé à 24 jeunes au Pays Basque. Cette année le service propose de scinder l'offre en deux séjours aux effectifs plus réduits :

- Un séjour à 16 dans le Cantal
- Un séjour pour 8 jeunes dans le cadre d'un chantier international Jeunesse en collaboration avec l'association CITRUS à Laguépie.

En conséquence, il est proposé les tarifs des séjours des vacances d'été 2019 comme suit :

#### Tarification séjours été 2019

	TARIFICATION SEJOUR REMPARTS 2019 72 enfants de 8 à 10 ans		TARIFICATION SEJOUR MONTALIVET 2019 96 enfants de 9 à 11 ans		TARIFICATION SEJOUR QUILLAN 2019 72 enfants de 12 à 14 ans		TARIFICATION SEJOUR AU CŒUR DES MONTS DU CANTAL 2019 16 jeunes de 15 à 17 ans		TARIFICATION SEJOUR CHANTIER INTERNATIONAL JEUNESSE - LAGUEPIE 2019 8 jeunes de 15 à 17 ans	
	par semaine	par jour (3)	par semaine	par jour (5)	par semaine	par jour (5)	par semaine	par jour (5)	par semaine	par jour (5)
Coût réel du séjour enfant	206 €	69 €	471 €	94 €	486 €	97 €	588 €	118 €	314 €	63 €
<b>Objectifs :</b>										
Plafond financé CCTVA 55 %	113 €	38 €	259 €	52 €	267 €	53 €	323 €	65 €	173 €	35 €
Reste à charge										
CAF / Autres	21 €	7 €	47 €	9 €	49 €	10 €	59 €	11,80 €	31 €	6 €
Famille	72 €	24 €	165 €	33 €	170 €	34 €	206 €	41,20 €	110 €	22 €
<b>Proposition TARIFS 2019</b>	<b>72 €</b>	<b>24 €</b>	<b>165 €</b>	<b>33 €</b>	<b>170 €</b>	<b>34 €</b>	<b>206 €</b>	<b>41,20 €</b>	<b>110 €</b>	<b>22 €</b>
PM TARIFS 2018	70,50 €	23,50 €	160 €	32 €	167 €	33 €	206 €	41,20 €	0 €	0 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les tarifs ci-dessus pour les séjours été 2019 du Centre de Loisirs Intercommunal.

### 2.2) ouvertures des postes saisonniers ;

Afin d'assurer le fonctionnement des sites gérés en régie par le centre de loisirs intercommunal pendant la période estivale en renforçant le personnel statutaire présent sur ces structures, il est nécessaire d'ouvrir des postes saisonniers.

Il est donc proposé, à l'instar des années précédentes, pour la période du 8 juillet au vendredi 23 août 2019, l'ouverture des postes suivants :

- 40 postes d'adjoint d'animation à temps complet,

pour un soutien ponctuel lors de **circonstances familiales délicates**. Les motifs d'intervention sont énoncés par la CAF à qui la collectivité est liée par une convention annuelle d'objectifs et de financement. Il s'agit des « faits générateurs » suivants : *accident ou maladie des parents, arrivée d'un nouvel enfant au sein d'une famille nombreuse, grossesse difficile, maladie de l'enfant, etc...*

L'aide à domicile intervient pour de l'entretien et peut également réaliser des courses à la place des parents. C'est ce que l'on appelle des **interventions de niveau I**. La professionnelle n'intervient pas auprès des enfants de la famille. En effet, ce type d'interventions dites de niveau 2, relève d'une technicienne d'intervention familiale, activité que la collectivité a arrêtée fin 2016 suite au départ de sa salariée dans une autre structure.

Pour cette interventions « Familles » le service peut être directement sollicité par les personnes, souvent après qu'elles aient rencontré un professionnel qui les a orientées. Pour ce faire, le service bénéficie d'une enveloppe financière allouée chaque année par la CAF en fonction d'un prévisionnel d'activité fourni par le service. Cette activité a bénéficié à une vingtaine de familles l'année passée et a représenté 1000 heures d'intervention sur les 50 00 réalisées par le service. En 2017, cette activité représentait pour le service 17 976 € de recettes dont 10 000 € environ de la part de la CAF.

### **La position de la CAF**

Mi-2017 le Conseil Communautaire a délibéré pour se libérer de la convention en place suite à une demande faite par les autorités (CD82 et CAF) concernant les activités TISF et ce pour procéder à une refonte du financement de ces activités. Le Conseil avait toutefois réitéré le maintien des activités de niveau I d'aide à domicile en soutien aux familles *Cf. délibération 2017-121 annexée au présent rapport*.

Néanmoins la position de la CNAF en la matière est de confier l'ensemble de l'activité (niveau I et II) aux mêmes structures. Lors de la réunion des financeurs du 31 mai 2017, il a été annoncé à la collectivité qu'elle bénéficiait d'un arbitrage dérogatoire qu'il serait difficile d'inscrire dans le temps. En 2018, la réunion annuelle des financeurs n'a pas eu lieu et le conventionnement a été renouvelé à l'instar des années précédentes. Il semblerait qu'en ce début d'année, la CAF souhaite effectivement mettre un terme à la dérogation dont bénéficie la Communauté.

Or cette activité familles revêt une importance particulière pour le service d'aide à domicile et la communauté de communes. Aussi est-il proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'expression d'une motion en faveur du maintien de ladite dérogation.

### **Les arguments en faveur du maintien de l'activité familles :**

→ Elle complète à bon escient les services aux familles proposés par l'intercommunalité. Le service d'aide à domicile est ainsi connu des professionnels de la petite enfance et de l'enfance de la Communauté qui peuvent orienter des familles en difficultés : le lieu d'accueil enfants parents, le guichet unique du relais petite enfance et les équipes de crèche et d'animation. En cela, ces interventions contribuent aux actions de soutien à la parentalité proposées par la Communauté.

→ Elles permettent de diversifier les interventions proposées aux professionnels de l'aide à domicile.

→ A ce jour, les structures ayant conservé des TISF sont les deux services d'aide à domicile les plus importants du département : l'ADMR et le SMAD 82. Or ces derniers jouissent d'agrément départementaux là où en tant que service public (à l'instar des CCAS de Moissac et Castelsarrasin et du CIAS de Valence d'Agen), nous sommes liés au territoire communautaire. Ainsi pour développer son niveau d'activité, le service d'aide à domicile intercommunal doit donc le faire à territoire constant alors que les associations et les services privés lucratifs peuvent le développer y compris sur notre territoire. Ce problème de concurrence asymétrique a notamment

- lot n°1 : démolition-gros œuvre-VRD
- lot n°2 : structure métallique-étanchéité-serrurerie
- lot n°3 : menuiserie
- lot n°4 : cloisons-isolation-faux-plafonds
- lot n°5 : Electricité
- lot n°6 : Plomberie-sanitaire-chauffage-VMC
- lot n°7 : revêtements de sol
- lot n°8 : peintures

Selon le calendrier prévisionnel de l'opération, il est précisé que les travaux démarreront en septembre 2019 pour une réception en avril 2020. Une organisation est en cours de finalisation où les enfants seront accueillis dans la classe blanche de l'école maternelle de Nègrepelisse (fermeture d'une classe dès la prochaine rentrée), suite à l'accord de la Mairie.

### **>délégation au Président**

Afin de ne pas retarder l'exécution de ce chantier, et compte tenu des délais impartis (consultation lancée rapidement et attributaires retenus au plus tôt), le Conseil Communautaire a donné délégation à Monsieur le Président quant à l'attribution du marché travaux par délibération en date du 07 mars dernier. Il est donc proposé d'actualiser cette délégation compte tenu de l'avancée de dossier.

La décision d'attribution prise par délégation sera portée à la connaissance des membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- **ACTE** les modifications de ce projet (modification du projet, cout, plan de financement, ...) présentées ci-dessus ;
- **DECIDE** de missionner l'architecte Christian BOISSIERES pour assurer la maîtrise d'œuvre à hauteur 24 800 € HT ;
- **DECIDE** de porter à la connaissance de la CAF la modification du projet, son cout et son plan de financement actualisé afin de solliciter la subvention mobilisable ;
- **DECIDE** de lancer la consultation auprès des entreprises conformément aux 8 lots mentionnés ci-dessous ;
- **DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Président pour l'attribution du marché de travaux portant sur les travaux de réaménagement et d'extension de la crèche « Tom Pouce » à Saint Etienne de Tulmont comme présentés ci-dessus ;

### **III-ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE :**

#### **3.1) désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Monclar Saint-Nauphary ;**

La Communauté de Communes est compétente en matière d'eau potable sur les communes de Nègrepelisse, Bioule, Albias, Montricoux, Vaïssac et Saint-Etienne-de-Tulmont.

La compétence eau potable des communes de Genebrières, Verlhac-Tescou, Léojac-Bellegarde, Monclar-de-Quercy et de la Salvétat-Belmontet, est quant à elle exercée par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dénommé « Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Monclar-de-Quercy ».

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe, confie de nouvelles compétences obligatoires aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

L'article L. 5219-5.-I. du code général des collectivités territoriales dispose ainsi du fait qu'au 1<sup>er</sup>

Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron a acté du transfert de la compétence Création, Aménagement, Entretien et gestion des zones d'activités économiques.

La Zone d'Activité de Guirole, implantée sur la commune de Bioule, est intégrée dans ce périmètre. Les terrains composant cette Zone d'Activité appartiennent à la Commune, cependant l'intégralité de leur gestion est assurée par la Communauté de Communes, conformément au principe de mise à disposition.

Un acquéreur s'est manifesté auprès de la mairie dans l'intention d'acheter la parcelle ZO 182 lot 1, d'une surface de 2046 m<sup>2</sup>, en vue de développer une activité de location de Box.

Considérant la délibération 2017\_199 relative à la notion de transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques du territoire ;

Considérant la délibération 2017\_200 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques du territoire ;

Considérant le procès-verbal du 19 décembre 2017, relatif à la mise à disposition de terrains fonciers destinés à la vente, dans le cadre du transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques » ;

Considérant l'intérêt, porté par Monsieur DEUS Marvin d'acquérir le lot n°1 de la ZAE de Guirole, référence cadastrale ZO 182, matérialisé dans le Formulaire d'offre d'Achat daté du 04/03/2019 ;

Considérant que l'acquisition de ce bien est réalisé dans l'objectif de développer une activité économique de location de Box, accompagné de la création d'un logement de fonction ;

Il appartient au conseil communautaire d'approuver la procédure de vente et le montant de la cession fixé à 20 460 € et d'acter le reversement de 19 783,06 € à la Commune de Bioule, relative à cette vente.

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la procédure de vente et le montant de la cession fixé à 20 460 € pour le lot n°1 de la ZA Guirole de Bioule, référence cadastrale ZO 182 et acte le reversement de 19 783.06 € à la commune de Bioule relative à cette vente comme défini ci-dessus.*

#### **IV-CULTURE – TOURISME :**

##### **4.1) système d'aide à la diffusion : soutien à la programmation de spectacles artistiques régionaux : demande de subvention ;**

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région Occitanie met en place un système d'aide à la diffusion accordant aux opérateurs de droit privé ou public, un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales.

Les projets soutenus par la Région doivent permettre :

- un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année ;
- la diffusion en Occitanie des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional ;
- une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

Le centre culturel du Sacré Cœur intercommunal de Montricoux propose dans sa programmation culturelle estivale un spectacle jeune public vivant «Pierre et Vincent en quartet de linotte» de

2-Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour la Communauté de Communes :

Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider la communauté de communes à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.

La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat et la communauté de communes.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les principes de transparence de cet accompagnement.

#### 4.4) projet création d'un nouvel office de tourisme – attribution assistance maitre d'ouvrage.

Le conseil communautaire validait dans sa séance du 7 mars dernier, le projet de création d'un nouvel office de tourisme Intercommunal à Bruniquel dans son intégralité.

A ce jour, il appartient de confier les maitrises d'œuvres suivantes pour permettre la réalisation dudit projet :

<b>Travaux sur bâtiment</b>	Christian BOISSIERES	Architecte DPLG	47 avenue M Lacassagne 82240 SEPTFONDS	23 126.14 € HT
<b>Travaux, équipements scénographie</b>	Christian BOISSIERES <i>mandataire</i>	Architecte DPLG	47 avenue M Lacassagne SEPTFONDS	23 798.41 € HT
	AVENUE GEOMETRIQUE scénographie <i>Co-traitant</i>	graphiste designer et motion designer, Architecte	12 rue Théophile Roussel 75012 Paris	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les maitrises d'œuvres comme présentées ci-dessus pour le projet de création d'un nouvel office de tourisme intercommunal à Bruniquel.

Le travail sur le DCE est en cours de finalisation afin de lancer le marché de travaux. Ce marché, dont le montant global a été estimé à 313 927.19 € HT (sans honoraires) a été alloté en lots distincts, correspondant aux corps de métiers suivants :

#### >TRAVAUX BATIMENT – estimation à 194 337.19 € HT

- lot n°1 : démolition-gros œuvre-façades
- lot n°2 : charpente, couverture, zinguerie, charpenterie
- lot n°3 : cloisons, isolations, faux plafonds,
- lot n°4 : menuiseries, serrurerie,
- lot n°5 : électricité-chauffage-VMC
- lot n°6 : plomberie sanitaire